



Dossier du BHI N° S1/1001

LETTRE CIRCULAIRE 75/2015
12 octobre 2015

**RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2014
ET APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FINANCIER**

Référence : LC de l'OHI 48/2015 du 3 juillet – *Rapport annuel de l'OHI pour 2014 et approbation du rapport financier*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction remercie les 56 Etats membres ayant répondu à la lettre circulaire en référence qui les invitait à commenter le rapport annuel de l'OHI pour 2014 et à approuver les recommandations du rapport financier.
2. La totalité des 56 Etats membres (Algérie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Japon, Lettonie, Malaisie, Maurice, Monaco, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Suède, Thaïlande, Turquie, Emirats arabes unis, Royaume-Uni, Etats-Unis, Ukraine, Uruguay, Venezuela) a approuvé les recommandations du Comité de direction concernant l'affectation de l'excédent budgétaire de 2014.
3. A la date de publication de la lettre circulaire en référence, l'OHI comptait 85 Etats membres dont trois Etats suspendus. Par conséquent, conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'OHI, la majorité des deux tiers nécessaire pour l'adoption des recommandations est de 55. De ce fait, les recommandations sont adoptées et feront l'objet des opérations comptables appropriées.
4. Onze Etats membres (Argentine, Bangladesh, Canada, Chili, Croatie, France, Japon, Oman, Arabie saoudite, Singapour, Etats-Unis) ont commenté le projet de rapport annuel pour 2014. Ces commentaires sont reproduits en annexe A, conjointement avec le résultat de leur examen par le Comité de direction.
5. Un rectificatif à la version imprimée du rapport annuel, diffusée conformément à la référence, est fourni en annexe B. La version numérique du rapport sur le site web de l'OHI a été corrigée.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Président

Annexe A : Réponses des Etats membres à la LC de l'OHI 48/2015 et commentaires du Comité de direction

Annexe B : Rectificatif à la version imprimée du rapport annuel de l'OHI pour 2014

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC DE L'OHI 48/2015
ET COMMENTAIRES DU COMITE DE DIRECTION**
Rapport annuel de l'OHI pour 2014 et approbation du rapport financier

ARGENTINE

Approuvé, en prenant en compte que la République d'Argentine a payé sa contribution pour 2013 en tant qu'Etat membre de l'OHI.

Commentaire du Comité de direction

Les états financiers décrivent la situation financière au 31 décembre 2014. Le paiement de la contribution de l'Argentine pour 2013 a été reçu en mars 2015.

BANGLADESH

Une politique de retraite spécifique pourrait être élaborée, assurant des prestations importantes avec la dotation requise au fonds pour les membres du personnel du BHI à la retraite, en lieu et place de la pratique ad hoc actuelle. Des commentaires pourraient être obtenus de la part des EM avant l'implémentation d'une telle politique de retraite spécifique dans le futur.

Commentaire du Comité de direction

La gestion et le financement des différents plans de retraite de l'OHI sont régulièrement examinés par le comité restreint de la Commission des finances et il en est rendu compte également aux Etats membres. Des améliorations seront proposées dans le cadre de la révision du Règlement du personnel de l'OHI qui sera présentée pour examen aux Etats membres en 2016.

CANADA

Souhaite remercier le Comité de direction ainsi que le comité restreint de la Commission des finances.

CHILI

Tâche 3.6.4 (page 99)

Les statistiques proposées sous le tableau prêtent à confusion.

On lit :

Nombre total de cartes INT prévues en 2014 : 2013

Nombre total de cartes INT produites en 2014 : 1558 (77,4%)

On devrait lire :

Nombre total de cartes INT programmées : 2013

Nombre total de cartes INT produites en 2014 : 21 (1,82% du nombre total programmé)

Nombre total de cartes INT publiées à la fin de l'année 2014 : 1558 (77,4% du nombre total programmé)

Annexe B (pages 113 à 124)

Nous remarquons l'effort fait pour rassembler et compiler les données fournies en annexe B et nous prenons note des commentaires de la page 50 disant que : « L'obtention des contributions nécessaires des différents organes de l'OHI via la structure de comités, a continué d'être problématique mais montre une progression. Toutefois, l'obtention d'informations pertinentes de la part de nombreux Etats membres via les CHR reste encore largement insuffisante. »

Le rapport annuel donne l'impression que ce n'est pas l'information que nous utilisons, et que nous collectons des données que l'OHI/BHI devrait utiliser, dont elle devrait tirer profit, ainsi que des actions dérivées, ce qui, si nous le comprenons bien, n'est pas le cas.

Annexe F (page 135)

On lit :

Mme D. COSTIN ITO Chargé des technologies de l'information

On devrait lire :

M. D. COSTIN ITO Chargé des technologies de l'information

Commentaire du Comité de direction

Les commentaires relatifs à la tâche 3.6.4 et l'annexe F ont été pris en compte dans la version finale du rapport sur le site web.

L'annexe B fournit un rapport sur les indicateurs approuvés par la Conférence ou par les comités concernés, selon le cas. Les leçons tirées et les améliorations possibles seront présentées à l'examen de la prochaine Conférence/Assemblée.

CROATIE

Outre son approbation du rapport, le Service hydrographique croate soutient le concept et la structure du Rapport (Partie 1 et Partie 2) qui nous permettent d'avoir un aperçu très clair et complet des activités de l'OHI.

FRANCE

La France félicite le BHI pour la clarté du rapport annuel 2014 et de la présentation de la situation financière de l'OHI.

La France suggère d'examiner, une fois déterminés les besoins du fonds de retraite interne, la possibilité d'employer d'éventuels excédents budgétaires à des études appuyant des travaux des différentes instances de l'OHI.

Commentaire du Comité de direction

Comme les années précédentes, cette possibilité continuera d'être envisagée chaque fois que des excédents budgétaires seront identifiés. Le Comité de direction note que le fonds pour les projets spéciaux peut également servir à des besoins particuliers identifiés par les comités et autres instances de l'OHI.

JAPON

Il est nécessaire que les résultats du programme de formation de la GEBCO, de l'université du New Hampshire, fassent l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel.

Commentaire du Comité de direction

Bien que le programme de formation OHI-COI de la GEBCO soit à présent décrit dans le programme de renforcement des capacités de l'OHI en tant qu'activité réalisée, la Nippon Foundation finance directement le programme de formation sur avis d'un petit groupe d'experts du comité directeur de la GEBCO, plutôt que du sous-comité sur le renforcement des capacités de l'OHI. En fait, le programme ne relève donc pas du programme de travail de l'OHI. En outre le secrétariat de l'OHI ne reçoit pas toutes les informations pertinentes qui pourraient être incluses dans le rapport annuel de l'OHI.

OMAN

En ce qui concerne les arriérés de contributions dus au 31 décembre 2014 du rapport, la contribution de 2014 a été payée par Oman, comme indiqué par le ministre des transports et des communications, le 20 janvier 2014. Cependant des investigations plus poussées seront effectuées par le Service hydrographique omanais.

Commentaire du Comité de direction

Des clarifications sur la chronologie des paiements reçus par le BHI ont été fournies à Oman. Les états financiers décrivent la situation au 31 décembre 2014.

ARABIE SAOUDITE

Davantage de fonds doivent être alloués au fonds pour le renforcement des capacités pour les petits Etats.

Commentaire du Comité de direction

Comme les années précédentes, la possibilité d'affecter des fonds excédentaires au fonds pour le renforcement des capacités continuera d'être envisagée chaque fois que des fonds excédentaires seront identifiés. Les priorités du programme sur le renforcement des capacités sont proposées par le sous-comité sur le renforcement des capacités au comité de coordination inter-régional.

SINGAPOUR

Bien que Singapour approuve les recommandations du Comité de direction et du comité restreint de la Commission des finances en ce qui concerne l'affectation de l'excédent budgétaire vérifié pour 2014, nous reconnaissons également qu'il existe également d'autres domaines qui pourraient bénéficier d'une injection de fonds.

Il a notamment été indiqué, lors de l'IRCC-7 que le solde du fonds pour le renforcement des capacités ne cesse de diminuer et sera épuisé d'ici fin 2015.

Singapour encourage le Comité de direction et la Commission des finances à examiner la faisabilité d'affecter l'excédent budgétaire (ou une partie de ce dernier) à d'autres utilisations qui profiteraient à l'organisation et à la communauté hydrographique dans son ensemble, en particulier au fonds pour le renforcement des capacités.

Commentaire du Comité de direction

Se référer au commentaire en réponse à l'Arabie saoudite.

ETATS-UNIS

Rapport annuel :

- Envisager un résumé analytique dans le rapport suivant.
- Envisager des moyens de raccourcir la longueur du rapport.
- Des commentaires additionnels seront formulés aux fins d'examen dans l'élaboration du rapport 2015.
- Note que le rapport annuel contient de nombreux cas de mots coupés.

Rapport financier :

Les Etats-Unis approuvent la recommandation visant à utiliser les fonds excédentaires en fonction des besoins du fonds de retraite. Les Etats-Unis suggèrent que les futures vérifications de compte incluent une discussion sur l'utilisation de réserves de trésorerie au-delà de l'exigence de 17 semaines.

Commentaire du Comité de direction

L'introduction du rapport est censée tenir lieu de résumé analytique.

En ce qui concerne l'utilisation des réserves de trésorerie, le Comité de direction note que les avoirs de trésorerie doivent être comparés avec les sommes requises pour s'acquitter des obligations financières de l'OHI, incluant non seulement la réserve de trésorerie opérationnelle et le fonds de réserve d'urgence mais également tous les fonds régis par la résolution de l'OHI 1/2014. La situation est examinée chaque année par le commissaire aux comptes et par le comité restreint de la Commission des finances.

**RECTIFICATIF A LA VERSION IMPRIMEE DU
RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2014
Version française**

Page 14

Remplacer :

- Tâches 3.8.1.2 Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM)104
- Tâches 3.8.1.3 Sous-comité sur la cartographie sous-marine régionale (SCRUM)104

par :

- Tâche 3.8.1.2 Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM)104
- Tâche 3.8.1.3 Sous-comité sur la cartographie sous-marine régionale (SCRUM)104

Remplacer :

- Annexe F - Responsabilités du personnel du BHI135

par :

- Annexe F - Responsabilités du personnel du BHI en 2014.....135

Page 99

Sous le tableau fournissant la situation du programme de cartes INT à la fin de 2014 :

Remplacer :

- Nombre total de cartes INT prévues en 2014 : 2013
- Nombre total de cartes INT produites en 2014 : 1558 (77,4%)

par :

- Nombre total de cartes INT prévues : 2013
- Nombre total de cartes INT produites en 2014 : 21 (1,04% du total prévu)
- Nombre total de cartes INT publiées fin 2014 : 1558 (77,4% du nombre total prévu)

Page 104

Remplacer :

- Tâches 3.8.1.2 Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM)
- Tâches 3.8.1.3 Sous-comité sur la cartographie sous-marine régionale (SCRUM)

par :

- Tâche 3.8.1.2 Sous-comité technique sur la cartographie des océans (TSCOM)
- Tâche 3.8.1.3 Sous-comité sur la cartographie sous-marine régionale (SCRUM)

Annexe F, Page 135

Remplacer :

- Mme D. COSTIN ITO Chargé des technologies de l'information

par :

- M. D. COSTIN ITO Chargé des technologies de l'information
-